



Ligue des Pays de la Loire de Tir à l'Arc

Aux clubs intéressés
par la DR Excellence

Nantes, le 11 novembre 2012

Objet : DRE 2013

Madame, Monsieur,

Vous êtes intéressés pour présenter une équipe DRE en 2013,

Dates et lieux (sous réserve de validation) de compétitions pour la saison 2013:

- le 28 avril 2013 à **Nantes (44)**
- le 26 mai 2013 à **La Haye Fouassière (44)**
- le 30 Juin 2013 à **Daumeray (49)**

Une réponse de votre part est **impérative avant le 15 Janvier 2013** (cachet de la poste faisant foi) afin de savoir si votre participation est effective. **Aucun désistement ne sera accordé une fois votre inscription effectuée et enregistrée.**

Je vous rappelle que le **tarif** d'inscription à cette compétition est de 80 € pour les trois compétitions de l'année. Votre règlement est à retourner avec le coupon d'inscription ci-dessous.

Chaque équipe devra amener un arbitre sur l'une des 3 manches (vous n'avez pas obligation d'amener un arbitre de votre club, vous pouvez vous arranger avec d'autres clubs). Nous vous communiquerons plus tard le planning arbitrage correspondant. (si un club dispose de plusieurs équipes en DRE nous comptabilisons 1 arbitre par équipe).

Nous vous demandons de bien vouloir noter les noms de vos **3 meilleurs archers FITA Scratch** de la saison 2011 transfert compris (règle fédérale des transferts appliquée), sur la fiche d'inscription jointe à ce document.

Je vous prie, Madame, Monsieur, de croire en mes salutations sportives les meilleures.

La Commission Sportive



INSCRIPTION DRE 2013

A RETOURNER : à La Ligue de Tir à l'Arc – Maison des Sports – 44, rue Romain Rolland – 44100 NANTES

(Joindre le règlement de 80 € pour les trois compétitions de la saison à l'ordre de la « Ligue des Pays de la Loire de Tir à l'Arc »)

Nom du club : _____

Nom et adresse du correspondant et courriel pour l'envoi des mandats et correspondance :

Femme classique (*). Homme classique (*). Femme AMP (*). Homme AMP (*).

(*) rayer la mention inutile

Noms des 3 meilleurs archers FITA Scratch 2012	
Numéro de licence	Noms de l'archer

Rappel : Les transferts sont autorisés jusqu'au 30 novembre. Au-delà de cette date, les archers ayant signé une licence au sein de votre structure ne peuvent prétendre participer au championnat.

La liste des 3 noms demandés ci-dessus, ne correspond pas aux archers qui participeront à la DRE, mais celle des archers n'ayant pas accès aux divisions inférieures dans le cas d'une deuxième équipe de club.